

Forum des Entreprises

L'accompagnement éco21 : Des soutiens personnalisés pour accélérer la transition énergétique dans les entreprises

?

Jérémie Joret

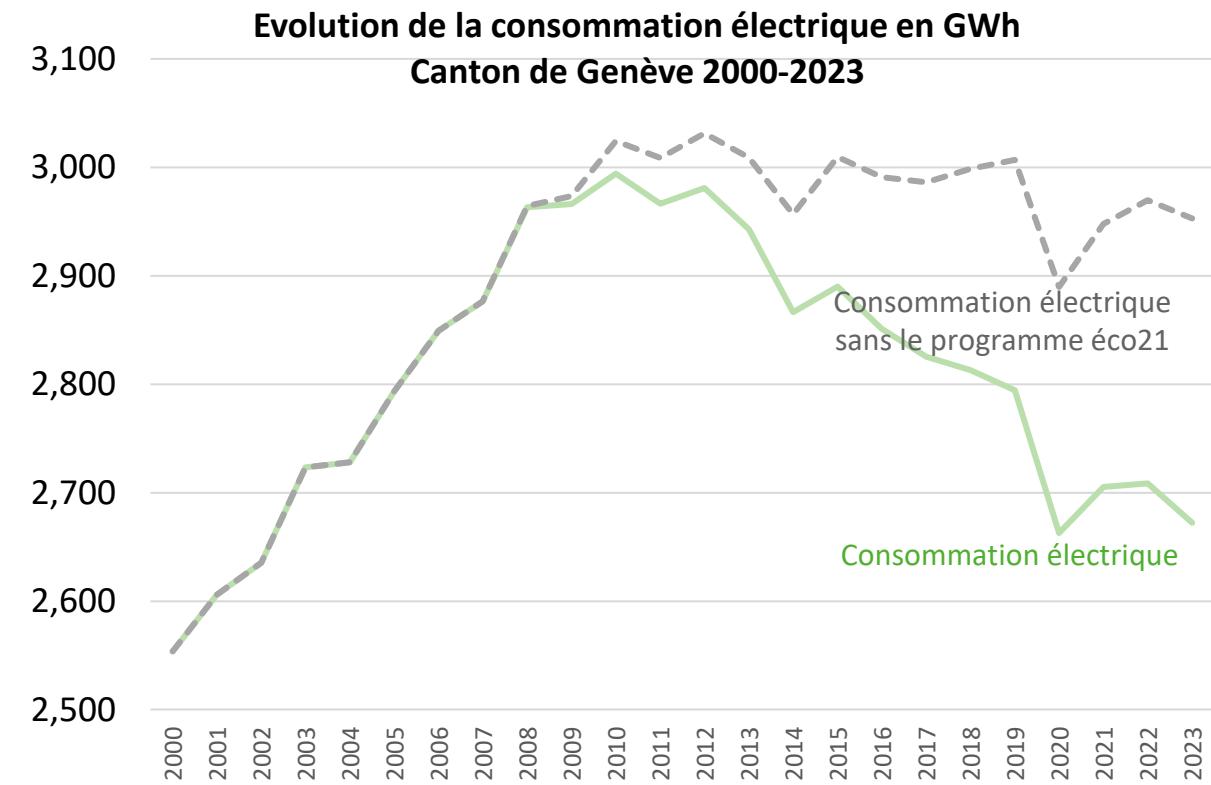
Responsable accompagnement «Action Entreprises – PME»

12.11.2024



Programme SIG-éco21 - Bilan à fin 2023

- 💡 Lancé en 2007 par les Services industriels de Genève (SIG), le programme éco21 accompagne depuis plus de 15 ans les entreprises, les propriétaires immobiliers, les collectivités et les particuliers dans la réduction de leur consommation d'énergie et de leurs émissions de CO₂.
- 💡 **271 GWh/an** d'électricité économisés, soit l'équivalent de la consommation de près de 90'000 ménages genevois.
- 💡 **652'000 tCO₂** évitées depuis 2007, soit 41 mois d'émissions du parc automobile genevois.
- 💡 **3'860t déchets** évités par an.
- 💡 **84 MWc solaire** photovoltaïque des producteurs indépendants soutenus par éco21.
- 💡 **182 Mio CHF** investis dans l'économie locale par le biais de ces dispositifs et des subventions depuis 2007.



Actions Entreprises

Une démarche pour les entreprises de toutes tailles



QUESTION MARK **SIG-éco21 vous accompagne pour augmenter la performance environnementale et économique de votre entreprise.**

QUESTION MARK **3 types d'entreprises:**

- **TPE (Très Petite Entreprise) :**
consommation de moins de 100'000 kWh
petits commerces alimentaires et non alimentaires, cabinets médicaux, professions libérales, cafés/restaurants, services, artisans, etc.
- **PME (Petite et Moyenne Entreprise) :**
consommation entre 100'000 kWh et 1 GWh
moyennes industries, hôtels, grands restaurants, EMS, centres médicaux, banques & assurances, etc.
- **GE (Grande Entreprise) :**
consommation de plus de 1 GWh
entreprises publiques autonomes (Genève Aéroport, TPG, HUG, etc.), grands hôtels, grandes industries, grandes banques, organisations internationales, etc.



Accompagnement éco21 :

La Visite Conseil



Pour réduire durablement et simplement vos consommations et vos déchets

- Cette visite a pour but d'aider les entreprises genevoises consommant moins de 100'000 kWh d'électricité par an à réaliser des économies d'énergies, d'eau et à mieux gérer leurs déchets.
- Un.e conseiller.ère SIG-éco21 vous propose une visite gratuite d'une heure pour réaliser un diagnostic énergétique de vos locaux et identifier les potentiels d'améliorations dans différents domaines tels que : l'éclairage, la bureautique et l'électroménager.
- Grâce à l'élaboration de votre plan d'action, vous pourrez sélectionner les installations à optimiser ou à remplacer par du matériel plus efficient.
- Les opérations sont organisées par éco21 et incluent la visite sur site de toutes les entreprises d'un périmètre géographique défini : Appel à intérêt pour les entreprises présentes sur le territoire



Une démarche facile à réaliser

Le mandataire vous accompagne dans ces démarches

1

Identification

J'identifie le matériel que je souhaite optimiser ou remplacer par du matériel efficient.

2

Demande de financement

Je contacte SIG-éco21 pour déposer ma demande de financement par mail : eco21.pme@sig-ge.ch

3

Réalisation

Ensuite je commande le matériel efficient et/ou valide la réalisation des travaux auprès du prestataire sélectionné.

4

Finalisation

Je réalise les travaux et bénéficie de la solution de financement choisie.



Différentes solutions de financement proposées

La prime SIG-éco21

- **Électricité** : **21 centimes par kWh économisé sur un an**
- **Thermique** : **CHF 40.- par tonne de CO₂ économisée sur 10 ans**

Ces primes peuvent aller jusqu'à la moitié de votre investissement et ainsi augmenter la rentabilité de vos actions.

Le prêt SIG-éco21

Une solution de prêt facilité avec un remboursement simple directement sur votre facture SIG.

Le remboursement du capital et des intérêts (1.75%) se fait mensuellement directement sur la facture SIG en 60 mois maximum.

Exemple d'un remplacement de chambre froide		Détails de la demande de prêt	
Montant de l'investissement initial	CHF 12'493	Demande de prêt SIG-éco21	CHF 12'493
Économie d'énergie validée	kWh/an 12'094	Taux d'intérêt	%1.75
Économie financière	CHF/an 3'024	Durée	5 ans soit 60 mensualités
Temps de retour sur investissement	4.1 ans	Montant de la mensualité à rembourser par le client	CHF 217.54



Accompagnement éco21 :

La Visite Expertise

Un accompagnement spécifique en efficience énergétique pour les entreprises

- Cet accompagnement permet de réduire votre facture d'énergie et de réaliser des actions d'efficacité énergétique clés en main qui soient intéressantes économiquement.
- La Visite Expertise est disponible pour tout type d'entreprise : micro-entreprise, artisans, PME, etc.
- Afin de vous aider à passer à l'action, SIG-éco21 vous propose un accompagnement personnalisé adaptable en fonction de vos attentes et priorités.
- Un.e expert.e agréé.e SIG-éco21 vous guide tout au long du parcours et vous bénéficiez d'aides financières à chaque étape.



Un accompagnement adapté à chaque entreprise

Pour les entreprises consommant moins de 100'000 kWh d'électricité par an

- Les étapes**
1. Jusqu'à 3h de visite par un expert énergie agréé SIG-éco21,
 2. Identification des actions à mettre en œuvre sur les différents fluides,
 3. Accompagnement à la mise en œuvre des actions (optionnel).

Étapes 1 et 2 :

CHF 200.- selon la taille de l'entreprise, aide financière SIG-éco21 comprise. Coût réel de la prestation : CHF 1080.-

Le coût

Étape 3 :

Honoraires accompagnement complémentaire à 150 CHF/h avec une aide financière de 50% prise en charge par SIG-éco21 *

Les avantages

- Visite approfondie des installations et consommation de fluides,
- Diminution durable des factures d'énergie.

Pour les entreprises consommant entre 100'000 kWh et 1 GWh d'électricité par an

1. Jusqu'à 6h de visite par un expert énergie agréé SIG-éco21,
2. Identifications des actions les plus rentables et faciles à mettre en œuvre (3/4),
3. Accompagnement à la mise en œuvre des actions (optionnel).

Étapes 1 et 2 :

CHF 400.- selon la taille de l'entreprise, aide financière SIG-éco21 comprise. Coût réel de la prestation : CHF 2160.-

Étape 3 :

Honoraires accompagnement complémentaire à 150 CHF/h avec une aide financière de 50% prise en charge par SIG-éco21 *

La condition d'éligibilité

Être une entreprise ou une organisation consommant moins de 1 GWh/an d'électricité sur le canton de Genève

Les options

La visite peut être complétée par des conseils dans la gestion des déchets et l'économie circulaire (tri, réduction à la source, éco-conception, etc.)

* Pour les clients fournis en électricité par SIG et à concurrence de 40h, renouvelable sous conditions.



Aides financières SIG-éco21 pour la réalisation des actions

?

La prime SIG-éco21

- **Électricité** : 21 centimes par kWh économisé sur un an
- **Thermique** : CHF 40.- par tonne de CO₂ économisée sur 10 ans

Ces primes peuvent aller jusqu'à la moitié de votre investissement et ainsi augmenter la rentabilité de vos actions.

?

Le prêt SIG-éco21

Une solution de prêt facilité avec un remboursement simple directement sur votre facture SIG.

Le remboursement du capital et des intérêts (1.75%) se fait mensuellement directement sur la facture SIG en 60 mois maximum.



Bonnes pratiques en efficience énergétique

Bonnes pratiques à destination des entreprises

Les écogestes «Bureautique»



Branchez vos périphériques (écran, imprimante, haut-parleur, chargeur, etc. sauf le PC) sur une multiprise et pensez à l'éteindre en partant.



Réglez votre ordinateur pour qu'il se mette en veille après 15 minutes de non-utilisation.



Une fois vos appareils rechargés, retirez les chargeurs de la prise car ils continuent à consommer de l'électricité.

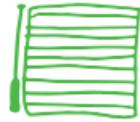


Réglez la luminosité de vos écrans à 50%.

- L'équipement bureautique est l'un des postes les plus gourmands en énergie. Il en consomme même lorsqu'il n'est pas utilisé.
- Un ordinateur portable consomme 50% à 80% d'énergie en moins qu'un poste fixe.

Bonnes pratiques à destination des entreprises

Les écogestes «Rafraîchissement»



En été, la journée durant, laissez baissés vos pare-soleil, volets, stores, tirez les rideaux. Ils préservent votre bureau de la chaleur solaire.



La nuit et en début de matinée, aérez en grand votre bureau pour emmagasiner de la fraîcheur.



Eteignez lampes, appareils électriques et électroniques dès lors qu'ils ne sont pas utilisés. Ce sont des sources de chaleur passive.



Maintenez entre intérieur et extérieur une différence de température de maximum 6°, et évitez de faire baisser la température en dessous de 26°.

- En été, la climatisation à elle seule représente **40%** de la consommation d'électricité d'un bâtiment administratif.
- On estime qu'une réduction de consommation d'environ **50%** est aisément atteignable.

Bonnes pratiques à destination des entreprises

Les écogestes «Eclairage»



Eteignez la lumière dès que vous quittez une pièce.



Aménagez votre espace de travail pour profiter au maximum de la lumière naturelle (relevez stores et rideaux) et évitez tout éclairage inutile.



Allumez un luminaire sur deux ou diminuez l'intensité de l'éclairage lorsque c'est possible. Privilégiez les éclairages LED.



Branchez les lampes qui disposent d'un transformateur sur une multiprise avec interrupteur afin de supprimer toute consommation lorsque les lampes ne sont pas utilisées.



Nettoyez et assainissez vos luminaires, vous gagnerez jusqu'à 30% de luminosité en plus.

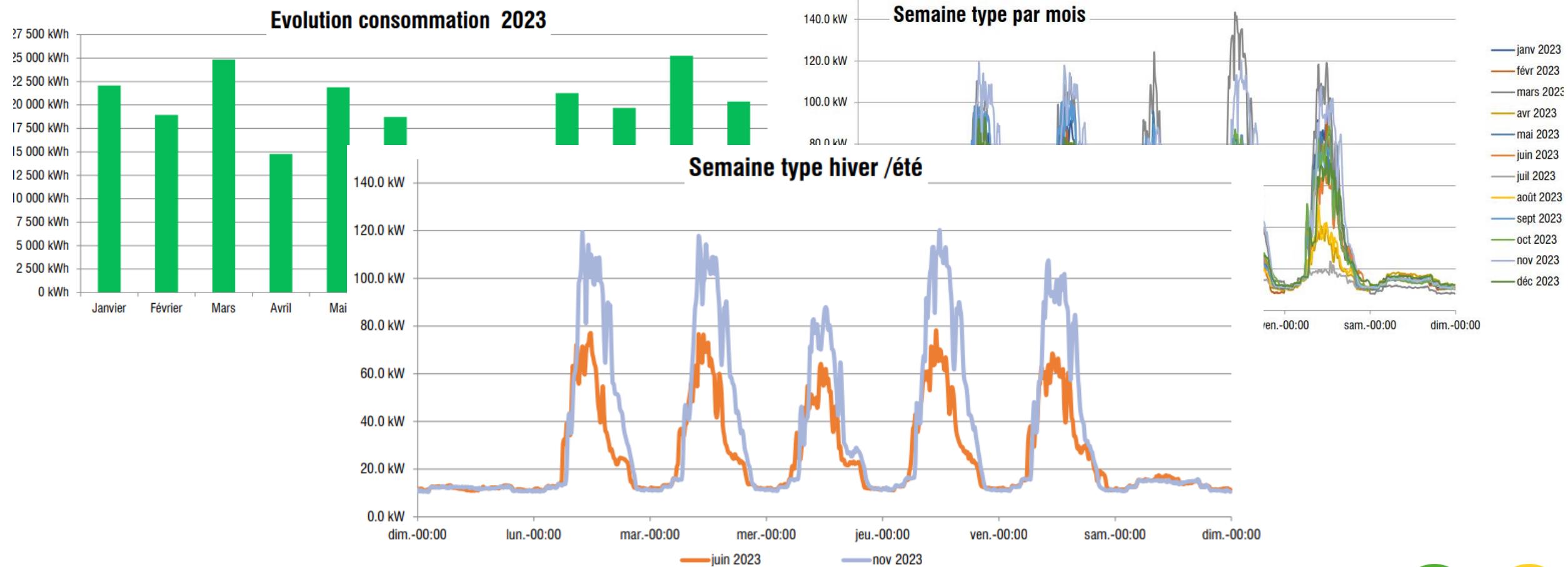
- L'éclairage représente entre **20 et 30%** de la facture d'électricité. Il constitue le second poste consommateur d'électricité dans les bâtiments administratifs.
- Vous pouvez réaliser sur ce poste une économie allant de **10 à 20%** avec des gestes simples sans toucher à votre confort.

Retour d'expérience – Visite Expertise

Retour d'expérience – Visite Expertise

Exemple n°1 : Formation à la personne

Etape n° 1 - Analyse des consommations énergétiques par l'expert.e :



Retour d'expérience – Visite Expertise

Exemple n°1 : Formation à la personne

QUESTION MARK **Etape n° 2 – Identification des potentiels énergétiques :**

- QUESTION MARK **Consommateurs existants lors des périodes d'inoccupation des locaux :**

- QUESTION MARK Bureautique
- QUESTION MARK Eclairage
- QUESTION MARK Machines à café
- QUESTION MARK Fontaines d'eau (chaude/froid)

- QUESTION MARK **Installations non efficientes en énergie :**

- QUESTION MARK Eclairage avec technologie dépassée
- QUESTION MARK Fonctionnement en été de la chaudière gaz pour alimenter l'Eau Chaude Sanitaire sur le site

- QUESTION MARK **Potentiels de production d'énergie locale :**

- QUESTION MARK Grande surface de toit permettant la mise en place d'une centrale photovoltaïque

Retour d'expérience – Visite Expertise

Exemple n°1 : Formation à la personne

Etape n° 3 – Construction du plan d'action en collaboration avec la PME :

N° action SIG	Nom action	Type d'action	Invest. (CHF)	Prime éco21 (CHF)	Retour sur invest. sans prime (ans)	Gain financier (CHF/an)	Economies (kWh)
PAE-46065	Extinction des fontaines d'eau froid/chaude dans les bureaux	Autre	250	125	0.2	1'085	1'871 (électricité)
PAE-46066	Extinction des imprimantes la nuit	Bureautique	350	175	0.3	1'287	2'219 (électricité)
PAE-46067	Extinction des machines à café	Electroménager	158	79	0.5	308	531 (électricité)
PAE-46068	Extinction des fontaines d'eau froide dans la cafétéria	Autre	100	50	0.2	620	1'069 (électricité)
PAE-46069	Extinction des moniteurs et PC dans les bureaux	Bureautique	375	375	1.4	259	447 (électricité)

Réduction de 4% de la facture énergétique de l'entreprise visitée



Retour d'expérience – Visite Expertise

Exemple n°2 : Locaux administratifs

💡 **Un autre exemple de plan d'action qui a été construit en collaboration avec la PME :**

N° action SIG	Nom action	Type d'action	Invest. (CHF)	Prime éco21 (CHF)	Retour sur invest. sans prime (ans)	Gain financier (CHF/an)	Economies (kWh)
PAE-35929	Extinction des moniteurs des salles de séance	Bureautique	0	0	0	384	1'537 (électricité)
PAE-35930	Optimisation de l'éclairage Salles de conférence	Eclairage	0	0	0	1'987	7'948 (électricité)
PAE- 35931	Extinction des machines à café la nuit	Electroménager	75	38	0.6	117	468 (électricité)
PAE-35932	Extinction des moniteurs et PC des bureaux	Bureautique	1'600	788	2.6	616	2'462 (électricité)

Réduction de 10% de la facture énergétique de l'entreprise visitée

Retour d'expérience – Visite Expertise

Exemple n°3 : Concession automobile

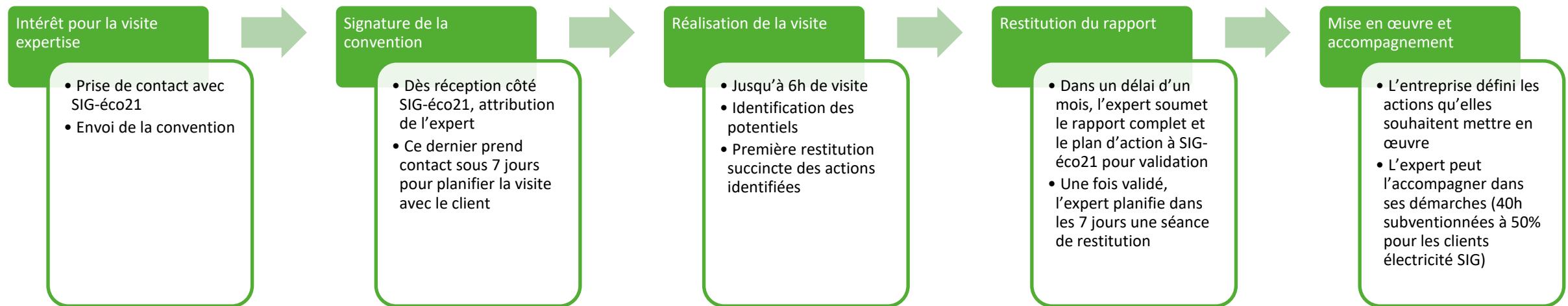
QUESTION MARK Un autre exemple de plan d'action qui a été construit en collaboration avec la PME :

N° action SIG	Nom action	Type d'action	Invest. (CHF)	Prime éco21 (CHF)	Retour sur invest. sans prime (ans)	Gain financier (CHF/an)	Economies (kWh)
PAE- 15297	Remplacement des plafonniers dalles & spots halogènes	Eclairage	43'920	9'298	4.9	8'856	44'280 (électricité)
PAE- 15301	Détecteurs de présence	Eclairage	900	295	2.8	323	1'404 (électricité)

Réduction de 18% de la facture énergétique de l'entreprise visitée



Temporalité de la visite expertise



Merci pour votre attention

❓ Contacts :

Chargé d'Accompagnement PME :

Jérémie Joret

Tél : +41 79 597 39 84

Mail : jeremie.joret@sig-ge.ch

○ Chargé d'Accompagnement TPE :

Raphaël Martin

Tél : +41 79 884 36 82

Mail : raphael.martin@sig-ge.ch

12.11.2024

